

Avis public



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'un avis de motion sera présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures, à la mairie d'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en vue de l'adoption, à une séance subséquente, du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

Ce projet de règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de **0,0693 %**, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement.

L'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité.

QUE le présent avis est disponible dans la page « avis publics » sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce quinzième jour du mois d'octobre de l'an 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Gauthier".

M^e Jean-François Gauthier, MBA
/ae